

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 1893.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits pro- visaires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1894.

(Voir les nos 31 et 33, session de 1893-1894, de la Chambre  
des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur; HARDENPONT  
et FINET.

MESSIEURS,

Le corollaire inévitable de l'examen tardif du Budget des Voies et Moyens, qui comprend en germe tous les budgets spéciaux, c'est l'obligation de pourvoir aux services publics qu'ils assurent, par le vote de crédits provisoires.

C'est l'objet du Projet de Loi déposé le 12 décembre dernier par l'honorable Ministre des Finances, qui sollicite de la Législature l'ouverture de crédits provisoires à concurrence du tiers environ des Budgets de dépenses, dont la discussion et le vote ne pourront se réaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier.

Le montant de ces crédits s'élève pour le Ministère des Finances, pour le service de la Dette publique, à . . . . . fr. 35,871,000 »  
pour le Ministère de la Justice à . . . . . 6,307,000 »  
— des Affaires étrangères à . . . . . 838,000 »  
— de l'Intérieur et de l'Instruction  
publique à . . . . . 7,762,000 »  
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des  
Travaux publics à . . . . . 5,837,000 »  
— des Chemins de fer, Postes, Télégra-  
phes et Marine à . . . . . 34,470,000 »  
— de la Guerre à . . . . . 15,706,000 »  
— de la Guerre, pour le service de la Gen-  
darmerie, à . . . . . 1,456,000 »  
— des Finances à . . . . . 5,185,000 »  
— des Finances, pour le Budget des  
Non-Valeurs et des Rembourse-  
ments, à . . . . . 510,000 »

( 2 )

Ce Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 14 décembre, sans avoir donné lieu à discussion et à l'unanimité des 87 membres présents.

Votre Commission des Finances a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron P. BETHUNE.